

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER - DEJARDIN -
MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - PIRON -
GUICHARD - NOTTET - LANET - KHIEU.

Madame BASSEVILLE est représentée par Monsieur MERCIER

Madame COMBRY est représentée par Monsieur CORGE

Absente non excusée : Madame MOYER

Monsieur MONTRADE a été élu Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/14
2. Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités
3. PLUi
4. Virement de crédits
5. Projet de construction SEMCODA : demande de garantie financière
6. Etablissement Public Foncier
7. Instruction des demandes d'autorisation du droit du sol (ADS)
8. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/14

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/10/14.

2. Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 19 décembre 1983,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Christine TANGUY,
- **DE LUI ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

3. PLUi

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le support de la présentation de la DDT relatif à la «modernisation des documents de planification communaux et intercommunaux » et notamment les évolutions des plans locaux d'urbanisme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal entend poursuivre et terminer la révision de son PLU dans l'année 2015. Il se prononce donc sur le maintien de son PLU communal.

Le Conseil Municipal reviendra sur l'opportunité d'un PLU lors que le sujet sera de nouveau d'actualité.

4. Virement de crédits

➤ Monsieur le Maire expose :

Il a été accordé un devis à l'entreprise DIJON d'un montant de 6 985.49 € T.T.C. pour le crépissage d'une partie du mur du cimetière.

Lors de la réalisation des travaux de décrépissage, l'entreprise a constaté que le mur était totalement abimé sur une longueur de 18 ml. L'entreprise a dû démolir la partie abimée du mur et reconstruire un double mur (un mur intérieur et un mur extérieur).

Il a été convenu entre la mairie et l'entreprise, que les frais supplémentaires relatifs à la reconstruction du mur intérieur soient pris en charge par l'entreprise, et que le restant soit à la charge de la commune. Le coût supplémentaire à charge de la commune s'élève à la somme de 3 040.74 € T.T.C.

Selon l'article L. 2322-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé au règlement de la facture supplémentaire en prélevant les crédits nécessaires sur les dépenses imprévues, afin de pouvoir régler la facture, compte tenu des crédits disponibles sur l'opération.

Les mouvements de crédits sont les suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 « dépenses imprévues »	2 523.00 €	
2315 « immos en cours - inst. Techn. » opération 414 « mur cimetière »		2 523.00 €
021 « virement de la section de fonctionnement »		2 523.00 €
023 « virement à la section d'investissement »		2 523.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **APPROUVE** le virement de crédits ci-dessus énuméré.

➤ Monsieur le Maire expose :

La Direction Générale des Finances Publiques de l'Ain nous fait connaître par courrier en date du 24 octobre dernier, que suite à un dégrèvement prononcé en mars 2014, la commune de St Trivier sur Moignans se trouve devoir restituer la somme de 1 111 € au titre de la Taxe Locale d'Équipement concernant le permis de construire PC38908V0008.

Monsieur le Maire précise que le montant du dégrèvement s'élevait initialement à la somme de 1 638 €. Dans un souci de simplification et d'allègement des procédures administratives, le montant de ces remboursements a été déduit des versements mensuels des taxes encaissées à notre profit. Cependant, le montant des recouvrements n'a pas permis de rembourser la totalité de cette avance au terme d'une période de 6 mois. C'est pourquoi, l'indu s'élève à la somme de 1 111 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

En conséquence, il convient de voter les inscriptions budgétaires suivantes, afin d'émettre le mandat et titre correspondant :

Désignation	Inscriptions budgétaires
102298 DI « reprise sur autres fonds » - chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections »	1 111 €
777 RF « subv. transférées au résultat » - chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections »	1 111 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires suivantes afin de régulariser le remboursement de TLE par l'émission d'un mandat et d'un titre d'ordre budgétaire.

5. Projet de construction SEMCODA : demande de garantie financière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **762 700 euros** souscrit par SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 3 Lignes du Prêt est destiné à financer **la construction de 5 logements collectifs** située à **SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS « Taconnet »**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **2 185 500 euros** souscrit par SEMCODA auprès du Crédit Mutuel.

Ce Prêt est destiné à financer la construction de **25 logements collectifs PSLA** situés à **SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS « Taconnet »**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 688 400 euros** souscrit par SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer **la construction de 11 logements PLUS et 5 logements PLAI** située à **SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS - "Taconnet"**.

6. Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 17 de la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 dite Loi d'orientation sur la ville modifiée par l'article 228 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite Loi solidarité et renouvellement urbain et par l'article 146 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové autorise les Établissements Publics de Coopération Intercommunale dotés de la compétence en matière de programme local de l'habitat, ou à défaut les communes n'appartenant pas à l'un de ces établissements, à se doter d'un Etablissement Public Foncier Local

Vu le code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 221-1, L. 221-2, et L. 300-1 et particulièrement les articles L. 324-1 et L. 324-2 ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2131-1 à L 2131-11 relatifs au contrôle de légalité des actes et délibérations;

Vu l'article 1607 bis du code général des Impôts relatif à la Taxe Spéciale d'Équipement ;

Vu l'article L 302-7 du code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2006 portant création de l'établissement public foncier de l'Ain ;

Vu les statuts modifiés par le Conseil d'administration en date du 12 décembre 2013 ainsi que le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration en date du 9 octobre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, et une voix contre (Monsieur COUTURIER) :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain dans les conditions fixées dans les statuts.

Il est précisé que cette adhésion aura un impact financier d'environ 3 à 6 € par foyer fiscal.

Les frais de portage s'élèvent à 1.8 % par an du coût de l'opération, à charge de la collectivité.

7. Instruction des demandes d'autorisation du droit du sol (ADS)

Monsieur le Maire expose :

Lors de la séance du 9 octobre dernier, les conseillers communautaires ont approuvé la participation de la Communauté de Communes Chalaronne Centre au service unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, constitué par les Communautés de Communes Centre Dombes, Dombes Saône Vallée, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, le projet de convention portant création du service instructeur unifié entre les 4 communautés de communes, le projet de convention entre la Communauté de Communes Chalaronne Centre et ses communes membres, ainsi que l'impact financier pour la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide :

- **DE DENONCER** la convention conclue entre la commune et le service instructeur de la DDT de l'Ain,
- **DE CONFIER** l'instruction des actes en application du droit des sols au service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes Chalaronne Centre,
- **D'APPROUVER** le projet de convention annexé à la présente et relatif à la mise en place du service instructeur mutualisé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes Chalaronne Centre ladite convention,
- **D'AUTORISER** le service instructeur de la DDT à reverser les archives ADS de la commune des dix dernières années au service instructeur unifié constitué par les Communautés de Communes Centre Dombes, Dombes Saône Vallée, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont,
- **D'AUTORISER** le SIeA à donner accès au service instructeur unifié aux documents numérisés de la commune (PLU, Réseaux),
- **DE PRENDRE** l'engagement de procéder à une déclaration auprès de la CNIL en vue d'autoriser le transfert de données numériques nominatives concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme.

8. Informations diverses

Projet de commerces « Rue Montpensier »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec les propriétaires des maisons de part et d'autre du magasin PROXI.

Il propose de remanier l'ensemble des 3 bâtiments afin de créer d'autres commerces ; de sécuriser l'accès au magasin Proxi en prévoyant un retrait par rapport à la route départementale et permettre l'accessibilité PMR. Il conviendra de prévoir un montage du projet « public/privé ».

Instruction des demandes d'autorisation du droit du sol (ADS)

Une réunion d'information est prévue pour les secrétaires et élus en charge de l'urbanisme pour l'instruction des demandes d'ADS.

Fibre optique - SIeA

Monsieur le Maire a assisté à une réunion à Montceau, organisée par le SIeA, sur le déploiement de la fibre optique dans le département. Le SIeA est en attente des ressources de l'état pour terminer ces travaux.

SATESE

Monsieur le Maire et Madame MOREL PIRON ont assisté, avec le SATESE (syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux), à la visite de la station d'épuration. Le bon fonctionnement de la station a été à nouveau démontré.

Créathèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle entreprise, ACTA, va s'installer à la créathèque (site MAVIC) à compter du 1^{er} janvier prochain.

Conseil d'école

Madame STREMSDOERFER fait un compte-rendu du dernier conseil d'école.

Les élections des représentants des parents d'élèves n'ont pas attiré un grand nombre de votants (52 sur 242 votants). Les employés communaux ont été remerciés pour les petits travaux courants réalisés dans les écoles. Un devis a été demandé à un électricien pour le remplacement de blocs secours dans la salle de repos de l'école maternelle.

Les parents d'élèves se sont interrogés sur la qualification des intervenants sur les temps d'accueil périscolaire. Madame STREMSDOERFER a rappelé que tous les intervenants sont, soient agréés dans le cadre de l'association dans laquelle ils interviennent, soit sont agréés dans le cadre de l'éducation nationale (ou sont d'anciens instituteurs ou professeurs).

Les instituteurs souhaiteraient l'installation d'ordinateurs dans les salles de classe. Depuis plusieurs années, un programme de renouvellement d'ordinateurs était budgétisé afin de remplacer progressivement les ordinateurs vétustes de la salle informatique. Le programme 2014 a permis de terminer le renouvellement du parc informatique. Un nouveau programme devrait être inscrit au prochain budget pour commencer à équiper quelques salles de classe.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que suite à sa participation au salon des maires, il rappelle que les aides de l'état vont baisser, et qu'il proposera, dès la prochaine rentrée, que les TAPS soient financés par les parents.

Zonage d'assainissement / schéma directeur d'assainissement

Une réunion avec le bureau d'études en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision du zonage d'assainissement collectif et la mise en place du schéma directeur d'assainissement est prévue le mercredi 3 décembre à 8 h 00.

Contournement Est

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission urbanisme a été invitée à rencontrer le Conseil Général qui viendra présenter le projet de contournement Est, le mercredi 3 décembre à 11 h 00.

Assemblée générale de la fanfare

Madame STREMSDOERFER informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à l'assemblée générale de la fanfare/école de musique le 14 novembre dernier.

Cette année, les recettes de l'association ont été diminuées à cause des élections municipales de mars dernier. Les fêtes de conscrits, qui ont lieu habituellement sur mars n'ont pas pu être organisées sur ces 2 week-end d'élections. En conséquence, la fanfare a réalisé moins de défilés.

L'école de musique compte 47 élèves. La cotisation moyenne annuelle par famille est de 405 € pour un enfant pour l'apprentissage du solfège et d'un instrument de musique.

Le président a remercié la municipalité pour toutes les aides apportées.

Sapeurs-pompiers

Madame STREMSDOERFER et Monsieur LAUMAIN ont participé à la remise de distinctions des pompiers et au banquet.

Les Sapeurs-pompiers invitent les élus le 4 janvier prochain à 11 h, après la manœuvre, afin de leur faire visiter la caserne.

Ordures ménagères - Informations SMIDOM

Madame MOREL PIRON informe le Conseil Municipal que le SMIDOM devrait prochainement distribuer un tract aux habitants de la commune afin de les informer que la collecte des ordures ménagères est maintenue le mercredi jusqu'au 31 mars prochain. Elle précise que l'année 2015 est encore une année test. Les ordures ménagères seront donc encore facturées sur la base de la valeur locative. Les sacs rouges distribués aux personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir un container, devraient changer de couleur en 2015.

Projet terrain synthétique de football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les responsables du FCDB (Football Club Dombes Bresse) ont invité les représentants des 3 communes qui composent l'association (St Trivier sur Moignans, Chatillon sur Chalaronne et Neuville les Dames) ainsi que le président de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, afin de leur présenter leur projet d'implantation d'un stade synthétique.

TOTAL GAZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un représentant de TOTAL GAZ au congrès des Maires. Des perspectives pourraient s'ouvrir sur la commune pour une éventuelle alimentation en gaz de la commune. Une prochaine rencontre est prévue avec TOTAL GAZ courant décembre pour étudier cette opportunité.

CCAS

Madame MOREL PIRON informe le Conseil Municipal que la distribution des colis de Noël, réservée aux personnes âgées de plus de 75 ans, est prévue aux résidents de la maison de retraite le vendredi 12 décembre et aux habitants du village le samedi 13 décembre.

Projet de construction

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de construction de pavillons lui a été présenté.

Décorations du village

Madame MOREL PIRON informe le Conseil Municipal qu'un stagiaire, dans le cadre d'une réinsertion professionnelle (sous couvert d'une convention établie avec l'association Institut de Formation et de Promotion pour Adultes - IFPA) a réalisé différentes décorations de Noël en bois qui embelliront les rues du village pour les fêtes de fin d'année.

Maison médicale à Chatillon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une invitation pour l'inauguration de la maison médicale de Chatillon qui aura lieu le 29 novembre.

Ouverture secrétariat de mairie

Monsieur Couturier demande à Monsieur le Maire un bilan sur la fréquentation du public lors des permanences du samedi matin.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur Couturier que la permanence du samedi matin est un service public, mais qu'un bilan sera communiqué.

La Poste

Monsieur Couturier demande à Monsieur le Maire s'il a rencontré Monsieur Piot, buraliste, en charge du « relais poste » afin de faire le bilan.

Monsieur le Maire informe Monsieur Couturier qu'un bilan n'a pas été fait avec Monsieur Piot. Il précise cependant à Monsieur Couturier qu'un contrat a été signé entre La Poste et Monsieur Piot. Ce contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Un manque d'espace « confidentialité » semble être le seul point « faible » de ce relais poste.

Réunion préparation budget

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion de préparation des budgets est prévue le 16 décembre à 20 h 30 dans un foyer de la salle polyvalente.

Stationnement gênant de véhicules

Monsieur Montrade fait remarquer que plusieurs véhicules stationnent de façon gênante sur la voie publique. Contact sera pris auprès de la gendarmerie.

Eclairage public

Monsieur Couturier fait remarquer qu'il conviendrait que les délégués au SIeA puissent faire régulièrement le tour du centre village, en soirée, afin de signaler les pannes d'éclairage public.

Réunion d'information sur les Temps d'Accueil Périscolaire

Monsieur le Maire et Madame Stremdoerfer informent le Conseil Municipal qu'une réunion d'information sur les TAPs à destination des parents d'élèves aura lieu le mardi 2 décembre prochain à 20 h 00 à la salle polyvalente en présence des intervenants.

Travaux d'aménagement des remparts

Monsieur Laumain informe le Conseil Municipal que les travaux aux remparts s'achèvent. La réception de travaux est prévue le jeudi 4 décembre.

La séance est levée à 23 h 15.